

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 AVRIL 2018

Le 10 avril deux mille dix huit, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de VILLECONIN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

**Etaient présents :** Jacqueline DUSSEAUX, Jean-Marie LOUBET, Léna WAQUEZ, Claude DELHAYE, Serge LASCAR, Emmanuel SAGOT, Patricia LE COZ, Claire FIALETOUX, Gilles VERRECCHIA, Peggy DREVET

**Absents:** Catherine SBALCHIERO donne pouvoir à Serge LASCAR, Monique KLEIMANN

**Secrétaire de séance :** Léna WAQUEZ

Le Procès Verbal de la séance du 6 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017</b>
---

Considérant les dépenses et les recettes de l'exercice 2017 du budget communal.  
Considérant le compte de gestion du Percepteur.

Monsieur le Maire se retire de la séance après avoir présenté les résultats de l'exercice 2017, et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion du Percepteur et vote le compte administratif 2017 du budget communal qui se résume ainsi :

- Section de fonctionnement : Excédent de 193 704.60 €
- Section d'investissement : Déficit de 187 596.71 €

Soit un excédent de clôture de 6 107.89 €

Considérant l'état des restes à réaliser qui se résume ainsi :

- Dépenses d'investissement : 13 869.59 €
- Recettes d'investissement : 72 070.00 €

Soit un excédent de 58 200.41 €.

Décide d'affecter la somme de 129 396.30 € au 1068 et de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 64 308.30 € sur le budget primitif 2018.

<b>VOTE DES 3 TAXES</b>
-------------------------

Vu le budget approuvé de l'exercice 2017 et les compte-rendus, tant par le Maire que le Receveur Municipal, des recettes et des dépenses de cet exercice.

Vu le projet du budget primitif pour l'année 2018 duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales (investissements et fonctionnement) s'élèvent à 1 249 281.97 € alors que les recettes (investissement et fonctionnement) totalisent 988 921.90 €.

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 260 360€ à couvrir par le produit des impositions locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à titre prévisionnel à 260 360 € le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice, et de majorer d'un point chaque taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10.53%
- Foncier bâti : 12.81 %
- Foncier non bâti : 28.47 %

Ce montant comprend l'ensemble des cotisations de la commune aux différents syndicats et communauté de communes dont elle est membre.

### VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique.

Vu la subvention versée aux associations pour l'exercice 2017

Considérant qu'il convient de déterminer le montant annuel attribué à chacune d'entre elles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à une abstention et 11 voix pour, de verser aux Associations suivantes :

- Club des Aînés : 350€
- C.L.I.P. : 200€
- L'Harmonie d'Etrechy : 200€
- Les jardins de la Renarde : 200€
- Festi'Vallée : 200€
- Anciens combattants d'Etréchy : 100€
- Sel Zé Ceux : 100€
- Histoire cachée de Villeconin et de sa Vallée : 100€
- Au p'ti Vilco : 200€
- 101fluences : 200€
- Talaniak : 300€
- CDEI : 200€
- Rando de la peur : 100€

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – REPRISE DES RESULTATS

Vu le compte administratif 2017 du budget communal.

Considérant les dépenses et les recettes proposées pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif communal de l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses et se résume ainsi :

- Section de fonctionnement : 512 140.95 €
- Section d'investissement : 737 141.02 €

Reprise des résultats de l'exercice 2017 :

- Excédent de fonctionnement reporté : 64 308.30 €

Monsieur le Maire informe que, suite à la commission des finances, les membres du conseil municipal ont décidé de reporter en 2019 la discussion portant sur le financement d'une partie des frais relatifs au transport scolaire des lycéens, étant donné le gros investissement sur la maison Bardet déjà inscrit au budget primitif de 2018 .

### OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le transfert de compétence eau potable à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et par conséquent du budget y afférent qui permettait d'avoir une trésorerie suffisante pour pallier aux dépenses de fonctionnement de la commune,

Vu le besoin de trésorerie régulier, afin de ne pas recourir à l'emprunt définitif, et dans l'attente du versement des dotations par l'état.

Considérant qu'il convient de pallier aux dépenses de fonctionnement de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 35 000 € auprès de la Caisse d'Épargne, sur 12 mois, dans les conditions suivantes :

- Taux fixe 0.35 %
- Commission de non-utilisation : 0.10 %
- Frais de dossier : 500 €

**MISE EN PLACE DU RIFSEEP-MODIFICATION  
(Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

Vu la délibération 04/2018 du 6 mars 2018 ayant pour objet la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel),

Considérant les remarques de la préfecture de l'Essonne suite au contrôle de légalité en date du 27 mars 2018,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la date d'entrée en vigueur du RIFSEEP à la date du 1<sup>er</sup> avril 2018 et non au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme initialement prévu.

**APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de modifier la date d'entrée en vigueur du régime indemnitaire ainsi proposé au 1er avril 2018.

Questions diverses :

Mme FIALETOUX s'interroge sur la tenue des conseils municipaux et plus précisément sur le nombre minimum légal par an.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre.

M. VERRECCHIA demande si une autorisation d'urbanisme a été déposée pour le lavoir. Monsieur le Maire indique que la Mairie délivrera une autorisation à l'identique étant donné que les travaux ne modifient pas l'aspect extérieur du bâtiment. Il informe qu'une intervention pour les tuiles aura lieu après les vacances ainsi qu'une reprogrammation d'un week-end de travaux participatifs.

Mme DUSSEAUX s'interroge sur ce qu'il va être fait pour éviter la montée sur la toiture. M. FOUCHER propose d'y réfléchir après. Il soumet l'idée de mettre des capteurs de présence et de planter des arbres à proximité.

M.SAGOT demande si la CCEJR a repris la compétence GEMAPI et si cette dernière a voté une taxe pour cette année.

Monsieur le Maire informe que la CCEJR a bien repris la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais qu'aucune taxe n'a été votée pour cette année en accord avec le SIBSO et le SIARJA. La taxe sera actionnée s'il est programmé des travaux d'investissement liés à cette compétence. Elle sera donc revotée tous les ans et son taux variera en fonction des travaux d'investissement programmés.

Mme FIALETOUX demande le nombre de lycéens concernés par le transport ainsi que le montant qui pourrait être pris en charge.

Mme LE COZ souligne que c'est la discussion sur la prise en charge d'une partie des frais de transport qui est reportée en 2019 et non la décision de prise en charge.

M. le Maire répond qu'environ 50 élèves seraient concernés et qu'en cohérence avec les autres participations au transport scolaire, le montant pourrait s'élever à 100€ par enfant. Il évoque d'autre part la possibilité de reprise de cette compétence par la CCEJR.

Concernant l'acquisition de la maison Bardet, Monsieur le Maire demande au secrétariat de relancer le notaire afin de planifier la signature de l'acte.

En réponse à la demande de Mme DREVET, il informe qu'une communication a été faite dans le bulletin municipal et qu'une réunion publique a eu lieu en début d'année.

M. LOUBET s'interroge sur le commencement des travaux pour l'aménagement de la place de l'église.

M. le Maire annonce qu'il attend le plan finalisé ainsi que le chiffrage et que les travaux pourront commencer cet été après consultation.

D'autre part, il a rencontré le conseil départemental pour les travaux du croisement et du passage surélevé. Celui-ci pourrait éventuellement intervenir sous forme d'aide financière à la réalisation.

La séance est levée à 21H35.

Le Maire,  
Jean-Marc FOUCHER,

